

Décision prise sous réserve — les trois façons de faire

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 29/09/2026

Document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. L'organisation, les dossiers, les personnes et les chiffres sont inventés. **Aucune des façons de faire n'a été appliquée avant que le client ait choisi.**

Le modèle de relevé distingue **les décisions**, acquises, et **les actions**, à faire. Il ne dit pas où se range une décision acquise mais conditionnelle : c'est ce point-là qui n'avait pas encore été pris en compte.

Les façons de faire, posées au client

Façon de faire	Ce qu'elle apporte	Ce qu'elle coûte	Suite donnée
L'inscrire en décision, réserve dans le libellé	Visible de tous	Un lecteur pressé la lit comme acquise	Écartée par le secrétariat

Façon de faire	Ce qu'elle apporte	Ce qu'elle coûte	Suite donnée
L'inscrire en action portée sur le directeur général	Personne ne la prend pour acquise	Les trois services ne la voient plus et perdent trois semaines	Écartée par le secrétariat
Une catégorie « décision conditionnelle », avec condition, date de levée et porteur	Chacun voit ce qu'il a à voir, et personne n'engage	Une colonne de plus au relevé	Recommandée, puis validée

Combien de fois le cas se présente

Période	Décisions prises sous réserve	Dont jamais reprises après la séance de levée
168 réunions relues sur neuf ans	27	6
Dont les douze derniers mois	7	2

Le chiffre est ce qui transforme un arbitrage ponctuel en règle : **6 décisions jamais reprises** valent une catégorie au relevé, et la direction le décide en connaissant le volume.

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.